

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00408 Numéro SIREN : 807 935 754 Nom ou dénomination : A.P.I. CASTRES
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2018 sous le numéro de dépôt 3253

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

@COM ALIOS

1 rond-point de Flotis
Bât 1 - RDC
31240 Saint-Jean

V/REF :

N/REF : 2014 B 408 / 2018-B-3253

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 24/09/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

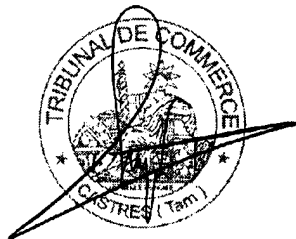
A.P.I. CASTRES
Société par actions simplifiée
3 rue du Carras
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-3253 le 24/09/2018

R.C.S. CASTRES 807 935 754 (2014 B 408)

Fait à CASTRES le 24/09/2018,

Le Greffier



①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS A P I CASTRES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise 3 Rue du Carras 81100 CASTRES Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 80793575400026 Néant ☐ *

		Exercice N clos le, 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 4 488	AC	4 488		
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 1 823	AG 1 003	820		
	Fonds commercial (1)	AH 99 016	AI	99 016		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT 8 370	AU 3 449	4 921		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD 2 144	BE	2 144		
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH 540	BI	540		
TOTAL (II)		BJ 116 382	BK 4 453	111 929		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 843 136	BY 22 772	820 364	
		Autres créances (3)	BZ 71 608	CA	71 608	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF 280 357	CG	280 357		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH 10 698	CI	10 698		
	TOTAL (III)	CJ 1 205 799	CK 22 772	1 183 027		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 1 322 181	1A 27 225	1 294 956		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	27 326
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A P I CASTRES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	4 629	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	152 693	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	267 323	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	165 168	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	91 326	
	Dettes fiscales et sociales			DY	771 140	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 027 634		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 294 956		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 027 634	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS A P I CASTRES				Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			biens *						
		FG	6 193 882	FH		FI	6 193 882		
		FJ	6 193 882	FK		FL	6 193 882		
	Chiffres d'affaires nets *					FM			
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO	5 633		
	Subventions d'exploitation					FP	5 657		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	3		
Autres produits (1) (11)					FR	6 205 176			
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	634 108		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	196 940		
	Salaires et traitements *					FY	3 936 996		
	Charges sociales (10)					FZ	1 155 028		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 761		
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	17 506			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE	114 126		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	6 057 466
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	147 710
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 574	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)							GP	2 574	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	999	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)							GU	999	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	1 575	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	149 285	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A P I CASTRES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 659		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 659		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	251		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	251		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 408		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 211 409		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 058 715		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	152 693		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 657	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	113 988	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Régularisations diverses			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
			251	3 659			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 294 956,32 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 152 693,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une diminution des charges de personnel pour un montant de 267 666 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Le fonds de commerce n'a pas une durée d'utilisation limitée. A ce titre, il n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Selon les nouvelles règles applicables aux fonds commerciaux pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016, l'entité a procédé à un test de dépréciation (article 214-15 PCG) n'ayant pas conduit à constater de dépréciation.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 4 488

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	4 488		4 488	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	4 488		4 488	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 99 016

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	99 016		99 016	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	99 016		99 016	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 116 382

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 970	100 358		105 328
Immobilisations corporelles	5 910	2 460		8 370
Immobilisations financières	1 868	816		2 684
TOTAL	12 748	103 634		116 382

Amortissements et provisions d'actif = 4 453

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	91	912		1 003
Immobilisations corporelles	1 600	1 849		3 449
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 692	2 761		4 453

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds de garantie socamett	4 488	0	4 488	Non amortiss.
Brevets licences	1 823	1 003	820	de 1 à 2 ans
Fonds commercial	99 016	0	99 016	Non amortiss.
Immob./instal.gén. agenc.aménag.divers	5 023	2 324	2 699	de 1 à 8 ans
Instal./matériel de bureau et informatiq	2 652	905	1 748	de 1 à 3 ans
Instal./mobilier	695	221	474	de 1 à 5 ans
TOTAL	113 698	4 453	109 245	

Etat des créances = 925 982

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	540		540
Actif circulant & charges d'avance	925 442	898 115	27 326
TOTAL	925 982	898 115	27 866

Provisions pour dépréciation = 22 772

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	5 266	17 506			22 772
Comptes de tiers	5 266	17 506			22 772
Comptes financiers					
TOTAL	5 266	17 506			22 772

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 394

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	4 081
Clients et comptes rattachés	2 313
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	6 394

Charges constatées d'avance = 10 698

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100000	1,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100000	1,00	100 000

Etat des dettes = 1 027 634

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	165 168	165 168		
Fournisseurs	91 326	91 326		
Dettes fiscales & sociales	771 140	771 140		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 027 634	1 027 634		

Charges à payer par postes du bilan = 180 751

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	42 928
Dettes fiscales & sociales	137 823
Autres dettes	
TOTAL	180 751

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 193 882

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	6 193 882	100,00 %
TOTAL	6 193 882	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 6 394

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clts factures à établir(4181000)	4 081
TOTAL	4 081

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs avoirs à recevoir(4098000)	1 813
Produits divers à recevoir(4687000)	500
TOTAL	2 313

Charges constatées d'avance = 10 698

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	10 698
TOTAL	10 698

Charges à payer = 180 751

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(4081000)	42 928
TOTAL	42 928

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(4282000)	10 357
Persl charges à payer(4286000)	12 616
Provision cs s/ cp à payer(4382000)	3 727
Persl charges sociales à payer(4386000)	5 073
Etat charges à payer taxe apprentissage (4486000)	26 776
Etat cet à payer(4486100)	7 692
Charges formation permanent (4486200)	71 117
Taxe véhicule société à payer(4486500)	464
TOTAL	137 823

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015		
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	14 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000		
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 193 882	5 609 121	5 514 503		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	172 960	139 508	181 079		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	172 960	139 508	181 079		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	152 693	134 383	179 247		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	2	1	2		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2	1	2		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	3 936 996	3 627 148	3 477 526		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 155 028	1 033 391	1 020 301		

Observations complémentaires



API CASTRES

**3rue du Carras
81100 CASTRES**



API CASTRES
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 3rue du Carras
81100 CASTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS API CASTRES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS API CASTRES à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assuré de leur correcte application.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS API CASTRES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 21 Juin 2018
Commissaire aux comptes
2C AUDIT,
Julien MAZA



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 23/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	4 488,00		4 488,00	0,35	4 080,00	0,31
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 823,33	1 003,11	820,22	0,06	798,53	0,06
Fonds commercial	99 016,24		99 016,24	7,85		
Autres immobilisations corporelles	8 370,34	3 449,40	4 920,94	0,38	4 309,79	0,33
Autres titres immobilisés	2 144,00		2 144,00	0,17	1 328,00	0,10
Autres immobilisations financières	540,00		540,00	0,04	540,00	0,04
TOTAL (I)	116 381,91	4 452,51	111 929,40	8,84	11 056,32	0,84
Actif circulant						
Avances & acomptes versés sur commandes					186,00	0,01
Clients et comptes rattachés	843 135,92	22 772,04	820 363,88	83,36	1 056 516,55	80,38
Autres créances						
. Etat, impôts sur les bénéfices	54 866,00		54 866,00	4,24	214 539,00	16,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 429,34		14 429,34	1,11	14 951,79	1,14
. Autres	2 312,64		2 312,64	0,18		
Disponibilités	280 357,42		280 357,42	21,85	13 038,25	0,99
Charges constatées d'avance	10 697,64		10 697,64	0,83	4 666,75	0,35
TOTAL (II)	1 205 798,96	22 772,04	1 183 026,92	91,36	1 303 898,34	99,16
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 322 180,87	27 224,55	1 294 956,32	100,00	1 314 954,66	100,00



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 469
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
--------	--	---	---

Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000,00)		100 000,00	100 000,00
Réserve légale		10 000,00	10 000,00
Autres réserves		4 629,28	246,63
Résultat de l'exercice		152 693,46	134 382,65
TOTAL(I)		267 322,74	244 629,28
TOTAL(II)			
TOTAL(III)			
TOTAL(IV)			
TOTAL PASSIF (I à V)		1 294 956,32	1 314 954,66

Emprunts et dettes

Emprunts et dettes financières diverses

. Associés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Autres impôts, taxes et assimilés

Provisions pour risques et charges



2C AUDIT
SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUÈRE
Tél. : 05 63 59 07 14

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Production vendue services	6 193 882,34		6 193 882,34	100,00	5 609 121,14	100,00	584 761	10,43		
Chiffres d'Affaires Nets	6 193 882,34		6 193 882,34	100,00	5 609 121,14	100,00	584 761	10,43		
Subventions d'exploitation			5 633,34	0,09			5 633	N/S		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			5 657,10	0,09	10 291,21	0,18	-4 634	-45,02		
Autres produits			3,19	0,00	4,77	0,00	-1	-24,99		
Total des produits d'exploitation (I)			6 205 175,97	100,18	5 619 417,12	100,18	585 758	10,42		
Autres achats et charges externes			634 107,72	10,24	565 276,64	10,08	68 831	12,18		
Impôts, taxes et versements assimilés			196 940,03	3,18	158 266,97	2,82	38 674	24,44		
Salaires et traitements			3 936 996,44	63,86	3 627 148,22	64,87	309 848	8,54		
Charges sociales			1 155 028,23	18,85	1 033 390,78	18,42	121 638	11,77		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 760,92	0,04	1 050,99	0,02	1 710	182,86		
Dotations aux provisions sur actif circulant			17 505,86	0,28	4 376,47	0,08	13 129	300,02		
Autres charges			114 126,35	1,84	83 777,84	1,49	30 349	36,23		
Total des charges d'exploitation (II)			6 057 465,55	97,80	5 473 287,91	97,58	584 178	10,67		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			147 710,42	2,38	146 129,21	2,61	1 581	1,08		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Produits financiers de participations			2 573,56	0,04			2 573	N/S		
Total des produits financiers (V)			2 573,56	0,04			2 573	N/S		
Intérêts et charges assimilées			998,62	0,02	5 262,08	0,09	-4 264	-81,02		
Total des charges financières (VI)			998,62	0,02	5 262,08	0,09	-4 264	-81,02		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 574,94	0,03	-5 262,08	-0,08	6 836	129,91		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			149 285,36	2,41	140 867,13	2,51	8 418	5,98		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 659,00	0,06	347,52	0,01	3 312	954,47		
Produits exceptionnels sur opérations en capital					7 600,00	0,14	-7 600	-100,00		
Total des produits exceptionnels (VII)			3 659,00	0,06	7 947,52	0,14	-4 288	-53,95		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			250,90	0,00			250	N/S		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					14 432,00	0,26	-14 432	-100,00		
Total des charges exceptionnelles (VIII)			250,90	0,00	14 432,00	0,26	-14 182	-96,26		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			3 408,10	0,06	-6 484,48	-0,11	9 892	152,56		
Total des Produits (I+III+V+VII)			6 211 408,53	100,28	5 627 364,64	100,33	584 044	10,38		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			6 058 715,07	97,82	5 492 981,99	97,83	565 734	10,30		
RÉSULTAT NET			152 693,46	2,47	134 382,65	2,40	18 311	13,63		
			Bénéfice		Bénéfice					



2C AUDIT

SARL au capital de 7 822,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

2C AUDIT
SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 294 956,32 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 152 693,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 469
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : une diminution des charges de personnel pour un montant de 267 666 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Le fonds de commerce n'a pas une durée d'utilisation limitée. A ce titre, il n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Selon les nouvelles règles applicables aux fonds commerciaux pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016, l'entité a procédé à un test de dépréciation (article 214-15 PCG) n'ayant pas conduit à constater de dépréciation.



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 460
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 4 488

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	4 488		4 488	%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	4 488		4 488	

Fonds commercial (hors droit au bail) = 99 016

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	99 016		99 016	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	99 016		99 016	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 116 382

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 970	100 358		105 328
Immobilisations corporelles	5 910	2 460		8 370
Immobilisations financières	1 868	816		2 684
TOTAL	12 748	103 634		116 382

Amortissements et provisions d'actif = 4 453

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	91	912		1 003
Immobilisations corporelles	1 600	1 849		3 449
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 692	2 761		4 453

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds de garantie socamett	4 488	0	4 488	Non amortiss.
Brevets licences	1 823	1 003	820	de 1 à 2 ans
Fonds commercial	99 016	0	99 016	Non amortiss.
Immob./instal.gén. agenc.aménag.divers	5 023	2 324	2 699	de 1 à 8 ans
Instal./matériel de bureau et informatiq	2 652	905	1 748	de 1 à 3 ans
Instal./mobilier	695	221	474	de 1 à 5 ans
TOTAL	113 698	4 453	109 245	

Etat des créances = 925 982

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	540		540
Actif circulant & charges d'avance	925 442	898 115	27 326
TOTAL	925 982	898 115	27 866

Provisions pour dépréciation = 22 772

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	5 266	17 506			22 772
Comptes financiers					
TOTAL	5 266	17 506			22 772

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 394

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 081
Autres créances	2 313
Disponibilités	
TOTAL	6 394

Charges constatées d'avance = 10 698

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 58 07 14

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 100 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100000	1,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100000	1,00	100 000

Etat des dettes = 1 027 634

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	165 168	165 168		
Fournisseurs	91 326	91 326		
Dettes fiscales & sociales	771 140	771 140		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 027 634	1 027 634		

Charges à payer par postes du bilan = 180 751

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	42 928
Dettes fiscales & sociales	137 823
Autres dettes	
TOTAL	180 751

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simoni
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 193 882

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	6 193 882	100,00 %
TOTAL	6 193 882	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622,45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 6 394

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Cts factures à établir(4181000)	4 081
TOTAL	4 081

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs avoirs à recevoir(4098000)	1 813
Produits divers à recevoir(4687000)	500
TOTAL	2 313

Charges constatées d'avance = 10 698

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000)	10 698
TOTAL	10 698

Charges à payer = 180 751

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues(4081000)	42 928
TOTAL	42 928

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(4282000)	10 357
Persl charges à payer(4286000)	12 616
Provision cs s/ cp à payer(4382000)	3 727
Persl charges sociales à payer(4386000)	5 073
Etat charges à payer taxe apprentissage (4486000)	26 776
Etat cet à payer(4486100)	7 692
Charges formation permanent (4486200)	71 117
Taxe véhicule société à payer(4486500)	464
TOTAL	137 823



2C AUDIT

SARL au capital de 7 622.45 €
RCS CASTRES 421 784 489
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015		
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	14 mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	100 000	100 000	100 000		
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 193 882	5 609 121	5 514 503		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	172 960	139 508	181 079		
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	172 960	139 508	181 079		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	152 693	134 383	179 247		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	2	1	2		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2	1	2		
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	3 936 996	3 627 148	3 477 526		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 155 028	1 033 391	1 020 301		

Observations complémentaires

**2C AUDIT**

SARL au capital de 7 622 45 €
RCS CASTRES 421 764 485
41-43 av. Jacques Simon
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 59 07 14

A.P.I. CASTRES
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 3 rue du CARRAS,
81100 CASTRES
807 935 754 RCS CASTRES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 152 693 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **152 693 euros**

A titre de dividendes **140 000 euros**
Soit 1,40 euro brut par action

Le solde en totalité au compte "autres réserves" **12 693 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 140 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2015	-	-	169 000 €
31/12/2016	-	-	130 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

10

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

P/ La Société ALTERNATIVE

Laurent DUPONT